

Le point sur l'intégration des personnes formées  
à l'étranger dans la main-d'œuvre ontarienne

Septembre 2006

# Portes ouvertes

*Investir dans la prospérité*



# Table des matières

<b>Introduction : Les nouveaux arrivants aident l'Ontario à prospérer</b> .....	<b>3</b>
<b>Lever les obstacles dans les professions réglementées</b> .....	<b>5</b>
<b>Profil des 10 professions principales</b> .....	<b>7</b>
Comptables (agrés, généraux ou en management) .....	8
Ingénieurs .....	10
Techniciens/technologues en génie .....	12
Technologistes de laboratoire médical .....	14
Infirmiers .....	16
Pharmaciens .....	19
Médecins .....	21
Enseignants .....	24
<b>Conclusion : Accélérer le rythme du changement</b> .....	<b>27</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>28</b>
Réponses au sondage mené auprès des organismes de réglementation professionnelle .....	30
Principaux indicateurs quantitatifs .....	34
Nouveaux résidents en Ontario – professions réglementées affichant le taux le plus élevé d'immigration .....	36
Nouveaux résidents en Ontario – métiers réglementés comptant la plus vaste proportion d'immigrants .....	36

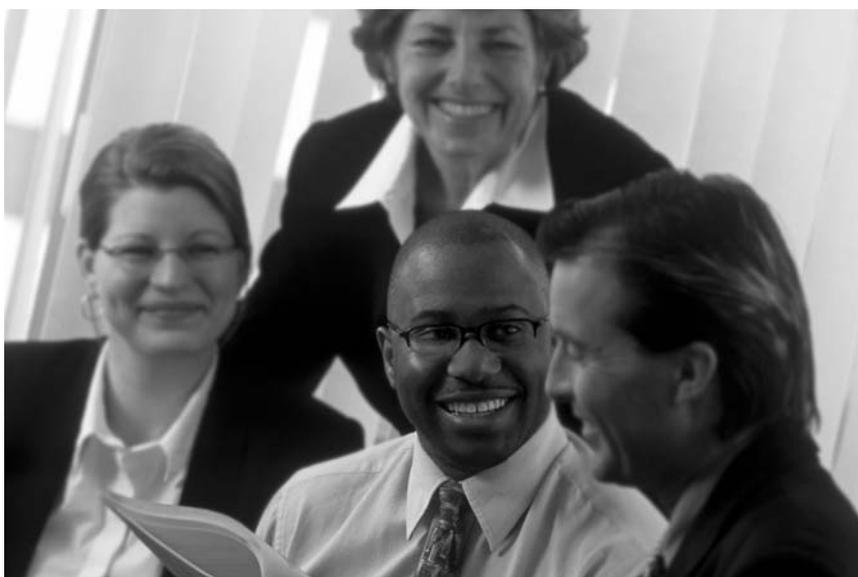
# Introduction : Les nouveaux arrivants aident l'Ontario à prospérer

Chaque année, plus de 125 000 immigrantes et immigrants élisent domicile en Ontario. C'est là plus de la moitié des immigrants du Canada. Notre population est constituée de personnes originaires d'environ 200 pays et parlant plus de 130 langues.

La diversité constitue pour l'Ontario une force incommensurable. Elle nous procure un puissant avantage concurrentiel dans l'économie mondiale.

D'ici les cinq prochaines années, avec les enfants de l'après-guerre à la retraite et le taux de natalité demeurant inchangé, l'immigration assurera à elle seule la croissance nette de la main-d'œuvre ontarienne. Plus de la moitié des immigrants arrivés ces deux dernières années possèdent un diplôme universitaire. Chaque année, 13 000 d'entre eux nous arrivent avec une expérience dans une profession ou un métier réglementé. Qui plus est, l'immigration nous procure à la source une connaissance des marchés étrangers les plus prometteurs.

Bref, les nouveaux arrivants possèdent les compétences, l'énergie et l'expérience internationale dont l'Ontario a besoin pour être concurrentiel et pour prospérer.



Bien que les immigrants soient plus hautement spécialisés que jamais, nombre d'entre eux continuent à lutter pour travailler dans leur domaine d'expertise. Le gouvernement de l'Ontario collabore avec les organismes de réglementation, les employeurs, les groupes communautaires, les collèges et les universités afin d'aider les nouveaux arrivants qualifiés à trouver plus rapidement du travail dans leur domaine de compétence. Depuis 2003, plus de 60 programmes de formation relais ont été créés afin d'aider des milliers d'immigrantes et d'immigrants à trouver du travail dans une bonne centaine de professions et métiers. Le

présent rapport annuel est le second à rendre compte des efforts déployés à cette fin et présente les statistiques qui nous ont été communiquées au cours de l'année.

Ce rapport présente le profil des 10 professions que plus de 90 pour cent des nouveaux arrivants ayant reçu une formation professionnelle comptent exercer. Les renseignements contenus dans cette partie du rapport ont été fournis par les organismes de réglementation des professions concernées.

S'il est vrai que nous avons fait des progrès, ceux-ci ne sont pas suffisants. En tant que gouvernement, nous sommes résolus à lever les obstacles qui empêchent les nouveaux arrivants de travailler dans leur champ d'expertise.

C'est pourquoi nous avons déposé le projet de loi 124, intitulé *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*. S'il était adopté, le projet de loi 124 exigerait que les professions réglementées en Ontario veillent à ce que leur processus de délivrance de permis soit équitable et ouvert et à ce qu'il permette d'évaluer plus rapidement les titres de compétence des personnes formées à l'étranger.

Aux termes de ce projet de loi, un **commissaire à l'équité** serait nommé pour évaluer et superviser le processus de vérification et la conformité à la loi. Le rôle de supervision du commissaire à l'équité aiderait à faire en sorte que les organismes de réglementation traitent tous les candidats de manière équitable.

Le projet de loi prévoit également l'établissement du **Centre d'accès pour les particuliers formés à l'étranger**. Depuis un même point, ce centre fournirait un éventail de services aux personnes formées à l'étranger, aux employeurs et aux organismes de services aux nouveaux arrivants. Ces services seraient également offerts par courrier électronique, en ligne ou par téléphone.

Le gouvernement reconnaît également l'important rôle de nos intervenants clés. Le ministre des Affaires civiques et de l'Immigration entend d'ailleurs nommer les membres de la **Table ronde du ministre sur l'accès équitable aux professions réglementées**. Les particuliers formés à l'étranger et des personnes représentant les organismes communautaires, les organismes de réglementation, les collèges, les universités et les employeurs fourniraient conseils et soutien pendant que nous continuons à éliminer les obstacles et à multiplier les débouchés dans tous les domaines pour ceux et celles qui possèdent une formation internationale.

Tout au long de ce processus, nous mettrons à profit les mesures positives énoncées dans ce rapport ainsi que les partenariats qui ont été établis en vue d'atteindre notre objectif commun : aider les nouveaux arrivants à intégrer plus rapidement la main-d'œuvre.

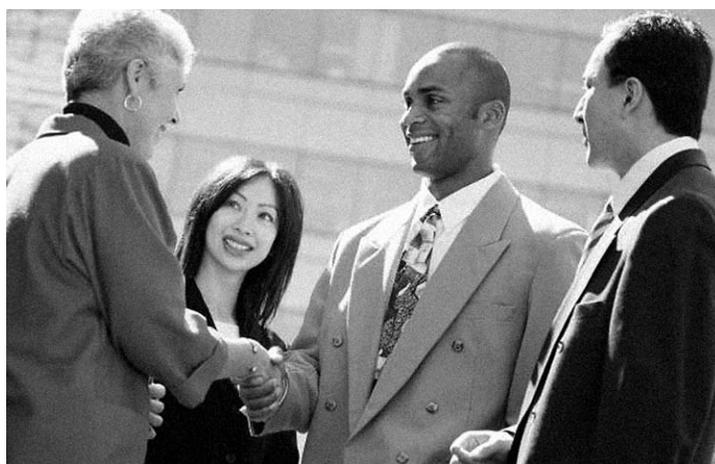
# Lever les obstacles dans les professions réglementées

Les nouveaux arrivants peuvent être confrontés à des obstacles lorsqu'ils tentent d'intégrer leur domaine d'expertise en Ontario. Le gouvernement a placé au rang de ses priorités le besoin de veiller à ce que les professions et métiers réglementés soient accessibles, transparents et équitables pour les immigrants.

## Professions autoréglementées

L'Ontario compte 38 professions autoréglementées régies par des organismes de réglementation créés afin de protéger le public. La loi ontarienne confère à ces organismes le droit et l'obligation d'établir des normes professionnelles, d'assurer l'inscription, l'agrément ou la délivrance de permis aux demandeurs compétents, ainsi que de veiller à ce que les professionnels qui exercent ces professions respectent les normes établies. Les organismes de réglementation professionnelle sont des partenaires essentiels dans la tâche qui consiste à intégrer dans l'économie ontarienne les nouveaux arrivants formés à l'étranger.

Les demandeurs qui exercent des professions réglementées doivent démontrer qu'ils satisfont aux normes rigoureuses de l'Ontario. Le gouvernement est déterminé à maintenir



ces normes et à faire en sorte que les processus d'évaluation et de délivrance de permis soient équitables, transparents, objectifs, responsables et fondés sur la collaboration.

## Métiers spécialisés

L'Ontario recense plus de 140 métiers réglementés. L'agrément dans ces domaines est supervisé directement par le gouvernement provincial par l'entremise du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le gouvernement fournit aux personnes formées à l'étranger le soutien et les services dont elles ont besoin pour s'intégrer plus rapidement dans leurs métiers, notamment 26 bureaux provinciaux d'évaluation de la documentation



attestant l'expérience de travail, des services de traduction à l'intention des demandeurs pour qui l'anglais est une langue seconde, ainsi que des projets relais dans les métiers de la construction et d'autres secteurs.

Le **Fond d'innovation en apprentissage** mis en place par le ministère appuie l'élaboration de cours pour les programmes d'apprentissage, ainsi que l'élaboration de tests d'exemption qui déterminent ce qu'un demandeur sait déjà de l'exercice d'un métier particulier. En 2005-2006, le Fond d'innovation en apprentissage a appuyé un projet de recherche visant la création d'un profil détaillé des gens de métiers formés à l'étranger. Les résultats serviront à améliorer l'accès à l'agrément et à l'apprentissage pour les personnes formées à l'étranger.

Le tableau de la page 36 présente les métiers réglementés comptant la plus vaste proportion d'immigrants, selon les professions envisagées des immigrants.

## Investir dans les formations relais

- Les **programmes de formation relais** permettent d'évaluer les compétences et d'offrir des possibilités de formation et de mentorat afin que les nouveaux arrivants puissent travailler plus rapidement dans leur domaine.
- Depuis 2003, le gouvernement ontarien a investi plus de 34 millions de dollars dans plus de 60 **programmes de formation relais**, aidant plus de 6 000 immigrants à améliorer leurs capacités langagières, à préparer les examens et à intégrer plus rapidement leur domaine de compétence.

## Fiches de carrière

- Depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario a investi plus de 200 000 \$ pour élaborer des **fiches de carrière** en collaboration avec les organismes de réglementation afin d'indiquer la voie à suivre pour exercer 22 professions et 13 métiers.

## Aide pour trouver un emploi

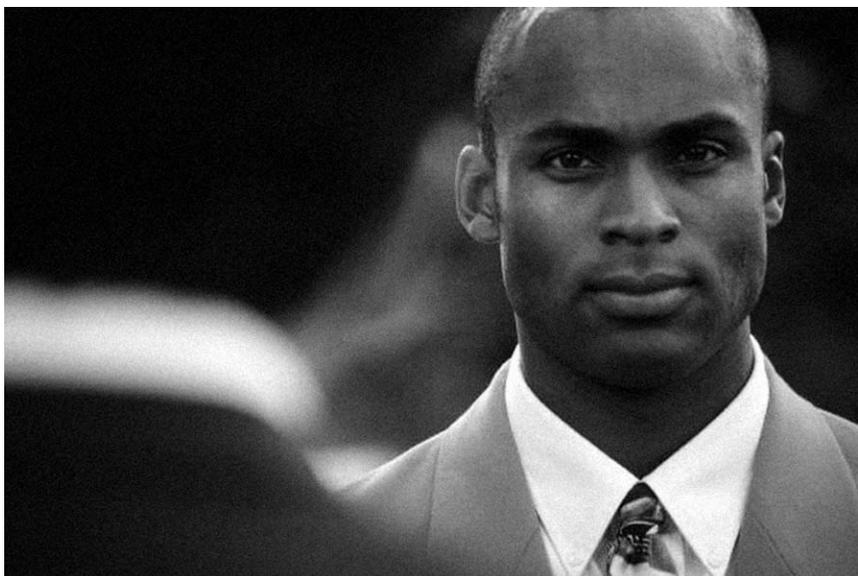
- **Connexion Emploi** est le principal programme d'emploi du gouvernement, qui offre des renseignements sur les carrières, ainsi que des services de préparation à l'emploi et de placement. Les services offerts aux personnes formées à l'étranger aident celles-ci à se préparer à l'emploi et à trouver plus rapidement un poste correspondant à leurs compétences et à leur expérience.
- Plus de 15 000 personnes formées à l'étranger ont bénéficié du programme **Connexion Emploi** en 2005-2006.

# Profil des 10 professions principales

De 2000 à 2004, près de 69 000 immigrants ontariens, âgés de 25 à 64 ans, ont signifié leur intention d'exercer une profession réglementée. De ce nombre, 92 pour cent envisageaient un poste dans l'une des 10 professions suivantes : celles de comptable agréé, de comptable général ou de comptable en management, d'ingénieur, de technicien/technologe en génie, de technologiste de laboratoire médical, d'infirmier, de pharmacien, de médecin et d'enseignant.

Les profils suivants illustrent les initiatives récentes de ces 10 professions et les résultats obtenus. On y décrit des projets relais et autres mesures d'appui pour les nouveaux arrivants ainsi que les changements dans les politiques et méthodes de réglementation, et on y présente des données statistiques sur la délivrance de permis aux personnes formées à l'étranger. En tout, plus de 5 000 professionnels formés à l'étranger ont obtenu en 2004 l'autorisation d'exercer ces professions en Ontario.

Il faut noter que les chiffres cités pour les projets relais représentent la période allant du début à la fin des activités et ne correspondent pas nécessairement à une année civile ou un exercice financier complet. Plusieurs de ces projets exploitaient de nouveaux modèles, les projets pilotes nécessitant une étape initiale de planification des cours et d'établissement du programme. Par conséquent, il se peut qu'un nombre plus petit de personnes ait pu bénéficier de l'étape initiale d'un projet pilote particulier.



# Une société forte, une économie forte

## PROFIL : COMPTABLES

### Organismes de réglementation ontariens :

- L'Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario (CGA Ontario)
- L'Institut des comptables agréés de l'Ontario (ICAO)
- La Société des comptables en management de l'Ontario (CMA Ontario)

### INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

- Depuis 2004, le gouvernement a investi plus de 60 000 \$ dans des partenariats avec les organismes de réglementation afin de mettre en ligne les **fiches de carrière** pour les trois professions comptables, accessibles sur le site du ministère des Affaires civiles et de l'Immigration (<http://www.citizenship.gov.on.ca/french/citdiv/apt/occfactf.html>) et auprès des organismes de réglementation, ainsi qu'une **fiche de carrière électronique** interactive.
- Depuis 2004-2005, 489 comptables formés à l'étranger ont bénéficié d'une aide par le biais du programme **Connexion Emploi** du gouvernement de l'Ontario. Ce programme leur donne accès à des services tels que l'évaluation de leurs compétences linguistiques et professionnelles, des renseignements sur les professions et les ressources, une aide à la recherche d'emploi et le placement qui leur permettra d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail ou de remplir les conditions d'accréditation.

### INITIATIVES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ONTARIENS

Les organismes de réglementation des professions comptables travaillent au transfert des crédits obtenus pour les cours suivis en vue de l'obtention de diplômes à l'étranger qui correspondent à ceux de l'Ontario. Les équivalences ainsi reconnues aux nouveaux arrivants leur permettront de remplir plus rapidement les exigences scolaires rattachées à leur accréditation professionnelle. Ces organismes de réglementation veillent également à ce que toute expérience internationale pertinente soit reconnue dans l'évaluation de l'expérience exigée de la part d'un demandeur.

En 2000, l'Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario (CGA Ontario) s'est engagée dans une démarche d'évaluation des titres professionnels comptables des principaux pays source d'immigrants. Cette reconnaissance permet aux demandeurs qualifiés de ces pays d'obtenir des équivalences pour un grand nombre de cours exigés par l'Association. L'évaluation des équivalences a été faite, entre autres, pour les titres professionnels et les pays suivants : CA/ICMA/Inde,

CPA/Philippines, CA/Pakistan et, plus récemment en 2005, CMA/Sri Lanka.

L'Institut des comptables agréés de l'Ontario (ICAO) a créé un processus d'audiences d'exemption. Les personnes formées à l'étranger qui n'ont pas été accréditées par des organismes comptables reconnus comme équivalents par l'ICAO ont maintenant droit à une audience d'évaluation de leurs équivalences. Si les demandeurs peuvent montrer qu'ils possèdent une connaissance et une expérience équivalentes, ils pourront être exemptés d'une partie ou de la totalité de l'expérience de 30 mois requise et d'autres exigences tels des cours universitaires et le programme professionnel de l'ICAO.

*Résultats* : De janvier 2000 à septembre 2005, le comité des demandes de l'ICAO a tenu des

audiences d'exemption pour 107 personnes. De ce nombre, 73 pour cent ont été exemptées d'une portion additionnelle des exigences.

La Société des comptables en management de l'Ontario (CMA Ontario) offre un programme accéléré pour les demandeurs qui doivent suivre des cours universitaires additionnels avant de pouvoir s'inscrire au programme professionnel des comptables en management accrédités. En 2005, CMA Ontario a retiré l'obligation pour tous les participants au programme accéléré d'avoir un emploi dans le monde des affaires. Pour certains demandeurs, cette mesure a éliminé un obstacle en accélérant les possibilités d'accréditation des comptables formés à l'étranger qui possèdent une expérience adéquate mais ne travaillent pas encore dans leur domaine en Ontario.

### Statistiques sur la délivrance de certificats – Comptables formés à l'étranger

	2003	2004
Certificats délivrés à des demandeurs formés à l'étranger		
Comptable général accrédité	194	270
Comptable en management accrédité	41	63
Comptable agréé	83	53

Profession	Cinq principaux pays où sont effectuées des études internationales – Demandeurs 2004
Comptable général accrédité	Chine, Inde, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni
Comptable en management	Chine, Inde, États-Unis, Philippines, Royaume-Uni
Comptable agréé	États-Unis, Royaume-Uni, Inde, Afrique du Sud, Philippines

Nota : L'accréditation dans les domaines de la comptabilité requiert en général de trois à cinq ans d'études dans les cours prescrits. Ainsi, le comptable qui a terminé le processus d'accréditation 2004 pourrait avoir commencé le processus au cours d'une année antérieure.

Sources : Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario (CGA Ontario); Société des comptables en management de l'Ontario; Institut des comptables agréés de l'Ontario

### Organisme de réglementation ontarien :

- L'Ordre des ingénieurs de l'Ontario

## INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

- Le gouvernement a élaboré en partenariat avec l'organisme de réglementation une **fiche de carrière** pour les ingénieurs formés à l'étranger qui est accessible en ligne sur le site du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (<http://www.citizenship.gov.on.ca/french/citdiv/apt/occfactf.html>) et auprès de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.
- Depuis 2004-2005, 1 249 hommes et femmes ayant reçu une formation d'ingénieur à l'étranger ont bénéficié d'une aide par le biais du programme **Connexion Emploi**. Ce programme fournit aux ingénieurs formés à l'étranger l'accès à une évaluation linguistique et à une évaluation des titres de compétences, de l'information et des ressources propres à chaque profession, de l'aide à la recherche d'un emploi et des stages dans le but d'acquérir une expérience professionnelle au Canada ou de satisfaire aux exigences de délivrance des permis.

## INITIATIVES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ONTARIENS

**Permis provisoire :** Dans le but d'offrir aux employeurs canadiens l'occasion de mieux comprendre les qualifications des ingénieurs formés à l'étranger, l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario a créé un permis provisoire. Celui-ci peut être délivré à des demandeurs formés à l'étranger, qui ont satisfait à toutes les exigences de délivrance d'un permis, sauf au critère d'une année d'expérience de travail au Canada. Il s'agit d'indiquer aux employeurs que les détenteurs de permis provisoires ont été évalués par l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et ont satisfait à toutes les autres exigences de délivrance du permis. Le permis est valide pour un an et renouvelable pour une année supplémentaire. L'Ordre des ingénieurs de l'Ontario a délivré 34 permis provisoires en 2004.

**Programme d'exemption des examens techniques :** L'Ordre des ingénieurs de l'Ontario offre un programme d'entrevue d'évaluation, qui permet aux ingénieurs formés à l'étranger et expérimentés de démontrer qu'ils possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour satisfaire aux exigences d'études à remplir

pour obtenir un permis. En 2004, 1 555 demandeurs formés à l'étranger ont fait l'objet d'une entrevue d'évaluation. Sur ce nombre, 68 pour cent satisfaisaient aux exigences de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario en matière d'études et donc ont été exemptés des exigences techniques complémentaires.

### Statistiques sur la délivrance de permis – Ingénieurs formés à l'étranger

	2003	2004
Demandeurs formés à l'étranger	1 968*	1 982
Permis provisoires délivrés à des demandeurs formés à l'étranger	105	34
Permis de plein droit délivrés à des demandeurs formés à l'étranger	724	868

### Cinq principaux pays où sont effectuées des études internationales – Demandeurs 2004

Inde, Chine, Iran, Pakistan, Roumanie

\* Chiffres révisés pour 2003

Nota : L'accréditation en génie requiert généralement plusieurs années. L'ingénieur qui a terminé le processus d'obtention d'un certificat en 2004 pourrait avoir commencé le processus au cours d'une année antérieure.

Source : Ordre des ingénieurs de l'Ontario

« En moyenne, les immigrants arrivent dans ce pays avec un meilleur bagage scolaire et universitaire, en meilleure santé et en étant parvenus aux mêmes stades dans leurs carrières que les Canadiens de naissance... »

– RBC Groupe Financier. L'avantage de la diversité : l'économie du Canada au XXI<sup>e</sup> siècle. Présenté à la 10<sup>e</sup> Conférence internationale Metropolis : Nos cités diverses : migration, diversité et changement – Toronto, Ontario, 20 octobre 2005.

### Organisme de réglementation ontarien :

- L'Ontario Association of Certified Engineering Technicians and Technologists (OACETT)

### INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

- Conçues en partenariat avec l'organisme de réglementation, des **fiches de carrière** ainsi que des **fiches de carrière électroniques** interactives sont disponibles sur le site Web de l'Ontario Association of Certified Engineering Technicians and Technologists (OACETT) à l'adresse [http://www.oacett.org/newcanadians2update/EFS\\_Index.htm](http://www.oacett.org/newcanadians2update/EFS_Index.htm) et sur le site Web du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (<http://www.citizenship.gov.on.ca/french/citdiv/apt/occfactf.html>).
- Le gouvernement a investi près de 1,5 million de dollars dans une initiative lancée par le Centre for Language Training and Assessment, en partenariat avec OACETT, afin de mettre sur pied et d'exécuter sur une base expérimentale le **projet relais Options** destiné aux hommes et aux femmes ayant reçu une formation de technicien ou technologue en génie à l'étranger. Le projet appuie la préparation à l'emploi, l'information linguistique, la préparation aux examens, la rédaction de rapports techniques et la sensibilisation des employeurs.

- *Résultats* : La préparation du curriculum pour le projet a commencé fin 2003. En date d'octobre 2005, 122 techniciens et technologues en génie formés à l'étranger avaient participé au programme, plus de la moitié réussissant l'examen menant à l'obtention du permis. Plus de 50 participants ont aujourd'hui un emploi dans leur domaine et poursuivent leurs efforts pour acquérir l'expérience de travail requise pour obtenir un certificat de plein droit.

### INITIATIVES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ONTARIENS

**Statut de membre associé** : Le statut de membre associé est offert à tous ceux qui souhaitent adhérer à l'OACETT, et qui satisfont aux exigences d'études pour obtenir un certificat de l'Ontario, mais qui n'ont pas encore rempli les exigences en matière d'expérience de travail au Canada. Les membres associés ont accès à la base de données sur les emplois de l'OACETT, et sont admissibles à l'examen d'exercice professionnel.

## Statistiques sur la délivrance de permis – Techniciens et technologues en génie formés à l'étranger

	2003	2004
Demandeurs formés à l'étranger	754	1 317
Statut de membre associé* accordé aux demandeurs formés à l'étranger	N'a pas fait l'objet d'une enquête	
PDélivrance d'un certificat/statut de membre de plein droit accordé aux demandeurs formés à l'étranger	37	245

### Cinq principaux pays où sont effectuées des études internationales – Demandeurs 2004

Inde, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Bangladesh

\* Voir explication du statut de membre associé dans le texte précédant le tableau.

Nota : L'accréditation en technique du génie requiert généralement plusieurs années. Un technicien/technologue en génie qui a terminé le processus d'obtention d'une accréditation en 2004 pourrait avoir commencé ses démarches au cours d'une année antérieure.

Source : Ontario Association of Certified Engineering Technicians and Technologists

### Reconnaître les titres de compétences obtenus à l'étranger par les immigrants

*Maintenant que les immigrants qualifiés sont très recherchés dans tous les pays développés, l'amélioration de la reconnaissance de leurs qualifications est devenue un enjeu politique majeur.*

- Gains de cerveaux – Les avantages économiques d'une meilleure appréciation de l'apprentissage et des titres de compétences au Canada. Le Conference Board du Canada. 2001.

# Amélioration de la santé

## PROFIL : TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL

### Organisme de réglementation ontarien :

- L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO)

### INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

- Conçues en partenariat avec l'organisme de réglementation, une **fiche de carrière** et une **fiche de carrière électronique** interactive sont disponibles pour les demandeurs formés à l'étranger sur le site Web de l'Ordre des technologistes de laboratoires médical ([http://www.cmlto.com/registration/process/default.asp?load=internationally\\_educated](http://www.cmlto.com/registration/process/default.asp?load=internationally_educated)) et sur le site Web du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (<http://www.citizenship.gov.on.ca/french/citdiv/apt/occfactf.html>).
- Le gouvernement a investi près de 800 000 \$ entre 2003 et 2005 dans **Accès et Options – Projet relais – Michener Institute for Applied Health Sciences** : Ce projet relais a été lancé en 2002 avec l'appui du gouvernement de l'Ontario. Il s'adresse à quatre professions en technologie médicale, notamment la technologie de laboratoire médical. Les technologistes de laboratoire médical formés à l'étranger choisissent un programme de cours, qui inclut notamment l'évaluation des études propres à la profession; l'examen de compétences pratiques dans un contexte de laboratoire/clinique simulé; et l'aperçu des pratiques des lieux de travail canadiens; la formation linguistique propre à la

profession; les stages en clinique; et la préparation aux examens. Les participants acquièrent une expérience optionnelle concrète, dans un contexte de laboratoire simulé.

- **Résultats : Accès et Options** ont été intégrés avec succès aux programmes du Michener Institute, avec l'appui soutenu du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Entre août 2002 et juin 2005, 126 technologistes de laboratoire médical avaient terminé une grande partie du programme. Cent dix-neuf ont passé l'examen menant à la délivrance d'un permis, avec un taux de réussite de 82 pour cent.
- Le gouvernement a investi plus de 300 000 \$ entre 2003 et 2005 dans un projet relais pour les technologistes de laboratoire médical formés à l'étranger. Le programme de **Préparation pour l'obtention d'une accréditation des technologistes de laboratoire médical formés à l'étranger** a été lancé par le Collège Mohawk en 2002, avec l'appui du gouvernement de l'Ontario et il est désormais offert sur une base indépendante, dans le cadre du **programme de formation permanente** du Collège. Ce programme d'études à temps plein de neuf mois offre aux technologistes de laboratoire médical formés à l'étranger des services d'examen

théorique, de vérification des compétences cliniques, des séances de laboratoire, la préparation aux examens, un soutien linguistique en milieu de travail et une expérience clinique au Canada. Il inclut également une expérience clinique simulée, qui aide les participants à obtenir une partie des heures de clinique requises pour obtenir un agrément sans restrictions de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical.

- *Résultats* : Les taux de réussite à l'examen d'agrément ont systématiquement dépassé les 80 pour cent et la plupart de ceux qui ont réussi l'examen travaillent aujourd'hui dans le domaine.

## INITIATIVES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ONTARIENS

En octobre 2005, le gouvernement de l'Ontario a approuvé les modifications de la réglementation proposées par l'Ordre des technologistes de laboratoire médical, afin de faciliter l'agrément, en Ontario, des technologistes de laboratoire formés à l'étranger. Ces modifications ont entraîné le retrait de l'expérience de travail en laboratoire médical au Canada, en tant que préalable au passage de l'examen d'agrément national. Ce changement élimine un obstacle potentiel aux demandeurs formés à l'étranger, qui devaient auparavant obtenir une expérience au Canada avant d'être agréés.

Nota : Les statistiques sur l'agrément des demandeurs formés à l'étranger qui ont déposé une demande de permis auprès de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical ne sont pas disponibles à l'heure actuelle. L'Ordre a révisé ses processus de collecte de données en date de janvier 2005, de manière à fournir de l'information sur les demandeurs formés à l'étranger dans l'avenir.



En vertu du nouveau règlement, les demandeurs formés à l'étranger font l'objet d'une évaluation de leur apprentissage préalable par l'Ordre, afin de faire la démonstration de l'équivalence de leurs études et de leur expérience avec les normes ontariennes. Une fois l'équivalence confirmée, un technologiste formé à l'étranger peut passer directement un examen d'agrément et, s'il réussit, il peut demander un certificat d'agrément avec droit d'exercice.

### Organisme de réglementation ontarien :

- L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO)

## INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

- Conçues en partenariat avec l'organisme de réglementation, une **fiche de carrière** et une **fiche de carrière électronique** interactive figurent sur le site Web du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (<http://www.citizenship.gov.on.ca/french/citdiv/apt/occfact.html>). Il existe également un guide interactif d'agrément pour le corps infirmier formé à l'étranger sur le site Web de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario ([http://www.cno.org/international\\_en/index.html](http://www.cno.org/international_en/index.html)).
- En 2004-2005, le gouvernement de l'Ontario a investi deux millions de dollars dans le **Centre CARE pour les infirmières et infirmiers formés à l'étranger**. Ce programme est offert par les organismes communautaires, les employeurs du secteur des soins de santé, les établissements d'enseignement et l'organisme de réglementation, et il est appuyé par le gouvernement de l'Ontario. Le Centre aide les membres du corps infirmier formés à l'étranger à trouver un emploi dans leur profession en Ontario dans les plus courts délais possibles. Il offre des services personnalisés aux demandeurs d'une accréditation comme infirmière ou infirmier

autorisés (IA) et comme infirmière ou infirmier auxiliaires autorisés (IAA), notamment : évaluation des compétences/aptitudes; introduction à la profession des soins infirmiers en Ontario; formation linguistique propre au secteur; préparation aux examens connexes; programme de jumelage; et stratégies de recherche d'emploi. Introduit à l'origine sur une base expérimentale à Toronto, ce programme qui a connu une grande réussite a été étendu à la région de Hamilton/Niagara en 2005, pour répondre aux besoins du corps infirmier formé à l'étranger dans ce secteur.

- *Résultats* : Depuis sa création en 2001, le centre **CARE** a aidé plus de 650 infirmières et infirmiers formés à l'étranger. La participation au programme **CARE** a été extrêmement utile aux membres du corps infirmier formés à l'étranger qui se préparent à l'examen national d'agrément. Entre 2001 et 2005, le taux de réussite annuel à l'examen d'autorisation infirmière au Canada chez les participants au programme **CARE** était en moyenne de 82 pour cent<sup>1</sup>. Ce taux est sensiblement supérieur au taux de réussite global de 37 pour cent<sup>2</sup> des demandeurs d'un agrément dans le domaine des soins infirmiers formés au Canada, qui ont passé l'examen en Ontario en 2004.

- En date d'octobre 2005, 423 diplômés de **CARE** avaient réussi l'examen d'agrément. Quatre-vingt-six pour cent de ceux qui ont réussi leurs examens sont désormais agréés et exercent leur profession.
- Le modèle **CARE** a été adapté avec réussite par d'autres programmes d'enseignement et relais offerts par les collèges et universités.
- Depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario a investi plus de 1,1 million \$ dans d'autres programmes relais pour le corps infirmier formé à l'étranger. L'Ontario offre aujourd'hui plusieurs **programmes relais** qui aident les membres du corps infirmier formés à l'étranger à satisfaire aux exigences relatives à l'obtention du titre d'infirmière ou infirmier autorisés en Ontario. Ces programmes sont offerts par les établissements suivants :
  - Collège Mohawk / Université McMaster
  - Collège Algonquin / Université d'Ottawa
  - La Cité collégiale/ Université d'Ottawa
  - Université York

## INITIATIVES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ONTARIENS

---

**Évaluation et reconnaissance des études préalables :** Grâce à un soutien du gouvernement de l'Ontario avoisinant les 60 000 \$ en 2004-2005, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario élabore des critères et un modèle d'évaluation et de **reconnaissance des acquis (RDA)** afin de déterminer l'équivalence avec un diplôme de baccalauréat en soins infirmiers. Ce modèle servira de fondement des projets expérimentaux potentiels qui seront mis sur pied par les organismes d'évaluation. On vise à fournir une option axée sur le processus de la **RDA** aux demandeurs, afin qu'ils fassent la démonstration des compétences nécessaires pour satisfaire aux exigences d'études associées à l'obtention du titre d'infirmière ou infirmier autorisés (IA).

<sup>1</sup> Source : CARE for Nurses. Moyenne 2001-2005, dont ceux et celles qui passent pour la première fois l'examen du CRNE et qui le repassent.

<sup>2</sup> Source : Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. Inclut ceux et celles qui passent pour la première fois l'examen et qui le repassent.

## Statistiques sur l'agrément – Infirmiers formés à l'étranger

	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Demandeurs formés à l'étranger	2 120	2 151
Agrément accordé aux demandeurs formés à l'étranger	1 064	1 534

### **Cinq principaux pays où sont effectuées des études internationales – Demandeurs 2004 (inclut à la fois les IA et les IAA de la catégorie générale)**

Philippines, Inde, États-Unis, Chine, Royaume-Uni

Nota : Le temps nécessaire pour satisfaire aux exigences d'agrément pour la plupart des demandeurs d'un permis d'exercice dans le domaine des soins infirmiers formés à l'étranger est supérieur à un an. Aussi, la plupart des demandeurs inscrits en 2004 avaient probablement déposé leur demande au cours d'une année antérieure.

Source : *Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario*

### Organisme de réglementation ontarien :

- L'Ordre des pharmaciens de l'Ontario (OPO)

## INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

- Conçues en partenariat avec l'organisme de réglementation, des **fiches de carrière** et des **fiches de carrière électroniques** interactives sont disponibles pour les hommes et les femmes ayant reçu une formation de pharmacien à l'étranger sur le site Web du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (<http://www.citizenship.gov.on.ca/english/citdiv/apt/ocfact.html>) et le site Web de l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario (<http://www.ocpinfo.com/client/ocp/ocphome.nsf/web/e-factsheet!OpenDocument>), ainsi que sur le site Web [NewOntarioPharmacist.com](http://NewOntarioPharmacist.com). L'International Pharmacy Graduate (IPG) Program a également un site Web à l'adresse [www.ipgcanada.ca](http://www.ipgcanada.ca).
- Depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario a investi plus de 900 000 \$ dans l'**International Pharmacy Graduate Program**. Ce programme a été créé en 2001, dans le cadre d'un partenariat entre

l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario et l'Université de Toronto, avec l'appui du gouvernement de l'Ontario. Il s'agit d'un programme d'orientation et de formation unique et structuré, qui vise à aider les pharmaciens qualifiés formés à l'étranger à travailler en Ontario. Les cours personnalisés sont axés précisément sur les besoins des pharmaciens formés à l'extérieur du Canada, et ils donnent aux diplômés en pharmacie formés à l'étranger l'occasion d'acquérir les compétences et le savoir nécessaires pour satisfaire aux normes d'exercice et de délivrance de permis qui s'appliquent à la profession en Ontario. Les participants doivent avoir réussi l'examen d'évaluation du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada et satisfaire aux exigences de maîtrise de la langue anglaise ou française de l'Ordre.

Offert dans un premier temps seulement à l'Université de Toronto, le **programme IPG** a été étendu à un centre satellite de l'Université d'Ottawa. Un second centre satellite sera lancé à Waterloo.

- *Résultats* : De septembre 2001 à novembre 2005, plus de 400 pharmaciens formés à l'étranger ont participé au programme. En date de novembre 2005, 223 diplômés du programme avaient réussi tous les examens requis et obtenu un permis d'exercice. Tous les diplômés qui ont été autorisés à exercer par l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario travaillent aujourd'hui dans leur domaine. Les autres demandeurs terminent actuellement le programme ou passent les examens obligatoires pour obtenir un permis.
- Une formation linguistique avancée est désormais offerte à ceux qui aspirent à améliorer leurs compétences linguistiques, pour atteindre le niveau nécessaire pour être admissible au **programme IPG**.

### Statistiques sur la délivrance de permis – Pharmaciens formés à l'étranger

	2003	2004
Personnes inscrites comme étudiant ou comme interne formées à l'étranger*	170	273
Demandeurs formés à l'étranger ayant obtenu une autorisation d'exercer comme pharmaciens	141	195

### Cinq principaux pays où sont effectuées des études internationales – Demandeurs et candidats 2004

Égypte, Inde, Royaume-Uni, Iran, Pakistan

\* Les chiffres incluent les personnes qui étaient inscrites comme étudiant ou comme interne le 31 décembre, et pas nécessairement toutes celles qui ont obtenu cette accréditation au cours de l'année.

Nota : Il faut généralement plus d'un an à un pharmacien formé à l'étranger pour se conformer aux exigences de délivrance d'un permis. Aussi, les demandeurs qui ont obtenu un permis d'exercer comme pharmaciens en 2004 pourraient avoir entamé le processus au cours d'une année antérieure.

Source : Ordre des pharmaciens de l'Ontario

### Le Canada attire encore des personnes exceptionnelles

« Peut-être que si nous comprenons dans quelle mesure l'immigration est importante pour notre économie, cela nous aidera à porter notre attention vers les défis que doivent relever les immigrants d'aujourd'hui. Trop souvent, ces personnes doivent lutter pour faire reconnaître leurs titres de compétences et pour obtenir la formation linguistique dont elles ont besoin pour prospérer au Canada. »

« Le Canada attire encore des personnes exceptionnelles sur son territoire. Ce pays a tellement à offrir aux immigrants, mais nous pourrions faire mieux en aidant ces personnes à s'intégrer à notre économie. »

– Shirley Seward, Centre syndical et patronal du Canada, décembre 2003.

### Organisme de réglementation ontarien :

- L'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO)

## INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

- Une **fiche de carrière** intitulée « **How to Become a Doctor in Ontario** » a été rédigée en collaboration avec l'Association of International Physicians and Surgeons of Ontario, les organismes de réglementation et IMG (International Medical Graduates) Ontario. Cette fiche est disponible sur le site Web du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (<http://www.citizenship.gov.on.ca/french/citdiv/apt/ocfactf.html>), ainsi que sur le site d'IMG Ontario ([www.imgo.ca](http://www.imgo.ca)), et on peut l'obtenir dans les organismes et agences qui desservent les médecins formés à l'étranger. La **fiche de carrière** aide les usagers à comprendre le processus d'évaluation, de formation et de délivrance des permis pour les hommes et les femmes qui sont diplômés internationaux de médecine (DIM) et explique la façon de se porter candidat à des occasions de formation et d'évaluation.
- **IMG Ontario** : En juin 2004, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a ouvert le **bureau ontarien d'IMG**, regroupement de deux programmes de l'organisme, et augmenté le nombre des occasions de formation et d'évaluation de 90 à 200 postes. **IMG Ontario** présélectionne et évalue les demandeurs à des postes de

formation de troisième cycle pour les DIM. Le bureau a été créé pour fournir un service de renseignements et de dépôt des candidatures à guichet unique, de manière à faciliter l'accès à ces postes. Le ministère continue à fournir 200 nouveaux postes de formation de troisième cycle et d'évaluation pour les DIM chaque année.

- En 2005-2006, le gouvernement a investi environ 40 millions de dollars dans l'évaluation, la formation et le soutien des DIM – notamment le soutien de plus de 300 diplômés internationaux actuellement en cours de formation.
- *Résultats* : Entre l'année scolaire 2002-2003 et décembre 2005, les programmes pour les DIM de l'Ontario ont permis à 532 de ceux-ci d'accéder aux postes de formation et d'évaluation dont ils avaient besoin pour obtenir le droit d'exercer la médecine dans la province. En date de décembre 2005, plus de 95 diplômés internationaux en médecine exerçaient dans des collectivités insuffisamment desservies dans le domaine médical en Ontario. De plus, 192 avaient signé des accords avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour travailler dans les régions insuffisamment desservies de la province, où ils ont terminé leur formation et satisfait à toutes les exigences associées au droit d'exercice.

- **Autres initiatives** : En 2004-2005, le gouvernement de l'Ontario a investi dans deux projets complémentaires pour aider les DIM. Les deux projets sont actuellement en phase expérimentale.
- Dirigé par l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario, le projet Communication and Cultural Competence Project (**Compétences en communications et compétences culturelles**) vise à aider les DIM à préciser et à combler leurs besoins de communication pour exercer la médecine en Ontario.
- Career Transitions : Employment Alternatives for Internationally Trained Physicians (**Possibilités d'emploi pour les médecins formés à l'étranger**) est un projet mené par l'Association of International Physicians and Surgeons of Ontario. Le projet vise à aider les DIM qui cherchent à se reconverter dans d'autres emplois de professions non réglementées reliés au domaine de la santé.

## INITIATIVES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ONTARIENS

---

L'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario est l'un des partenaires d'**IMG Ontario**, et il appuie l'élaboration des processus d'évaluation. L'Ordre a également effectué un certain nombre de révisions de ses politiques d'accréditation au cours des dernières années, de manière à améliorer l'accès des diplômés en médecine à l'étranger. Ces changements incluent des accréditations restreintes et l'accréditation de diplômés provenant de la filière d'évaluation des spécialistes d'**IMG Ontario**. Grâce à une mesure qui est entrée en vigueur récemment, les examens menant à la délivrance d'un permis d'exercer la médecine aux États-Unis pour DIM seront reconnus comme équivalents aux fins de l'accréditation. Cela facilitera l'accès en Ontario des DIM qui ont réussi les examens américains.

## Statistiques sur la délivrance de permis – Diplômés internationaux de médecine

	2003	2004
<b>Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO)</b>		
Certificats d'études accordés à des demandeurs formés à l'étranger*	710	747
Demandeurs formés à l'étranger sollicitant un certificat d'exercice de la médecine indépendante	280	375
Certificats d'exercice de la médecine indépendante accordés à des demandeurs formés à l'étranger	259	202
Cinq principaux pays où sont effectuées des études internationales – certificats d'études	N'a pas fait l'objet d'une enquête	Arabie saoudite, Inde, Royaume-Uni, Australie, Irlande
Cinq principaux pays où sont effectuées des études internationales – certificats d'exercice de la médecine indépendante	N'a pas fait l'objet d'une enquête	Égypte, Inde, Afrique du Sud, Royaume-Uni, Irak
<b>IMG Ontario</b>		
Candidatures présentées** à IMG Ontario	550	1 104
A commencé un programme de formation/évaluation sur 6 mois par l'intermédiaire d'IMG Ontario (jusqu'à 200 postes disponibles chaque année)	109	165

\* Ce chiffre représente la délivrance de nouveaux certificats d'études – il n'inclut pas le renouvellement des certificats pour les années ultérieures de formation. Un certificat d'études permet au détenteur de suivre une formation en médecine de troisième cycle.

\*\* Les demandeurs sont les personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité de base d'IMG Ontario et qui ont été en mesure de participer au processus de sélection.

Nota : Il faut généralement plusieurs années pour terminer le processus de formation et d'accréditation en médecine. Les médecins qui avaient terminé le processus d'accréditation et possédaient un certificat d'exercice de la médecine indépendante en 2004 pourraient avoir entamé le processus au cours d'une année antérieure.

Sources : *Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario, ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario*

# Réussite scolaire

## PROFIL : ENSEIGNANTS

### Organisme de réglementation ontarien :

- L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

## INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

- Une **fiche de carrière** et une **fiche de carrière électronique** interactive a été rédigée à l'intention des hommes et des femmes ayant reçu une formation d'enseignant à l'étranger, en partenariat avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Cette fiche est disponible sur le site Web du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration à l'adresse (<http://www.citizenship.gov.on.ca/french/citdiv/apt/occfactf.html>) et sur le site Web Settlement.org. Le site Web de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ([www.oct.ca](http://www.oct.ca)) comporte une section détaillée destinée au personnel enseignant formé à l'étranger. Il existe également un site Web du **projet Enseigner en Ontario** ([www.teachinontario.ca](http://www.teachinontario.ca)), qui a été consulté à plus de 51 000 reprises depuis septembre 2004.
- Depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario a investi environ 1,7 million de dollars dans le programme **Transition de carrière dans l'enseignement pour les enseignants formés à l'étranger**. Entre juin 2004 et octobre 2005, plus de 12 000 membres du corps enseignant formés à l'étranger ont reçu de l'information sur l'accréditation et l'emploi dans le cadre du programme. Des centaines ont reçu des services, comme l'aide à l'obtention et à la présentation de documents, l'orientation professionnelle et la mise à jour des compétences linguistiques. L'un des éléments clés du programme consiste en un cours de préparation à l'emploi de six semaines qui vise à aider les membres du corps enseignant formés à l'étranger à faire leur entrée sur le marché du travail. Le programme les prépare aux entrevues et à l'emploi, avec des matières comme la terminologie professionnelle, les stratégies de recherche d'emploi et l'initiation au système scolaire de l'Ontario.
- **Résultats** : De juin 2004 à décembre 2005, 618 membres du corps enseignant formés à l'étranger ont obtenu un certificat de qualification provisoire dans le cadre des efforts concertés déployés par le programme **Enseigner en Ontario** et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
- Depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario a investi plus de 300 000 \$ dans le **Programme parallèle d'accréditation pour des enseignants ayant acquis leur expérience à l'étranger**. Ce programme a été créé pour fournir aux enseignants formés à l'étranger qui ont besoin de suivre une année complémentaire de formation en enseignement en Ontario, des occasions de le faire, de manière à ce qu'ils satisfassent aux exigences de délivrance d'un certificat de qualification.

- *Résultats* : Le programme a débuté en 2001 et il est offert à Ottawa et Kingston. Dès 2004, 51 enseignants formés à l'étranger avaient terminé le programme, et 33 avaient obtenu une accréditation de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario; 35 travaillaient dans la profession – soit un taux de réussite à l'emploi de près de 70 pour cent. Une dernière cohorte a terminé ses études en 2005.
- En raison de la réussite du programme, les facultés d'éducation des quatre universités ontariennes offrent désormais des ouvertures à 15 enseignants formés à l'étranger et qui ont besoin d'une année de formation en enseignement complémentaire en Ontario. Les responsables du programme ont également rédigé un manuel pour aider les facultés d'éducation de l'Ontario à intégrer à leurs activités les enseignants formés à l'étranger.
- **Soutien professionnel unique pour le nouveau personnel enseignant dans le système subventionné par le gouvernement de l'Ontario** : Depuis l'année scolaire 2005-2006, le ministère de l'Éducation a introduit progressivement le **Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant**, qui vise à raccourcir la courbe d'apprentissage du nouveau personnel enseignant et à l'aider à faire son entrée dans la profession de manière plus efficace.

Lorsqu'elles mettent en œuvre ce programme, les commissions scolaires seront tenues de tenir compte des niveaux de formation et d'expérience du nouveau personnel enseignant qui pourrait avoir acquis une expérience d'enseignement préalable en dehors de l'Ontario. Les soutiens accordés aux enseignants d'expérience formés ailleurs seront personnalisés, afin que ceux-ci complètent leur expérience d'enseignement, et on mettra l'accent sur les politiques de l'Ontario en ce qui concerne le curriculum et l'enseignement.

## INITIATIVES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ONTARIENS

### **Certificat de qualification provisoire :**

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario délivre des certificats provisoires à tous les demandeurs qui ont terminé un programme de formation du personnel enseignant à l'extérieur de l'Ontario et qui répondent aux exigences d'accréditation. Ces certificats permettent à tous les enseignants qualifiés, et aux enseignants formés à l'étranger qui satisfont aux exigences de délivrance d'un permis, de commencer à travailler, de manière à ce qu'ils puissent acquérir les 194 jours d'expérience d'enseignement réussis qui sont requis pour obtenir un certificat permanent. Le certificat provisoire est valide pour six ans et il peut être prolongé.

## Statistiques sur la délivrance de permis – Enseignants formés à l'étranger

	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Demandeurs formés à l'étranger	2 768	3 150
Certificats provisoires délivrés à des enseignants formés à l'étranger	N'a pas fait l'objet d'une enquête	2 221
Certificats de plein droit délivrés à des enseignants formés à l'étranger	2 006	1 777

### **Cinq principaux pays où sont effectuées des études internationales – Demandeurs 2004**

États-Unis, Inde, Australie, Angleterre, Écosse

Nota : L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario estime à trois ans le délai moyen pour satisfaire aux exigences associées à la demande d'un permis de plein droit, dont 194 jours d'expérience d'enseignement en Ontario. Aussi, la plupart des demandeurs qui ont reçu un permis de plein droit en 2004 étaient susceptibles d'avoir déposé leur candidature au cours des trois années antérieures.

Source : *Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*

# Conclusion : Accélérer le rythme du changement

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à aider les nouveaux arrivants formés à l'étranger et qualifiés à intégrer plus rapidement la main-d'œuvre provinciale. Cette démarche nous permettra de renforcer la fibre économique et sociale de l'Ontario, en faisant jouer notre meilleur atout – nos ressources humaines.

Notre province attire des immigrants pleins de talent venus des quatre coins du monde. Certes leur expérience internationale présente un avantage concurrentiel, mais seulement lorsqu'il leur est donné d'exercer leur talent et leurs compétences. Certains progrès ont été réalisés. Le présent rapport présente le profil des 10 professions réglementées les plus importantes et les mesures qui ont été prises en leur sein pour les rendre plus accessibles et pour aider les personnes formées à l'étranger à intégrer la population active de l'Ontario.

Depuis 2003, plus de 6 000 immigrantes et immigrants ont reçu une formation dans le cadre de programmes de formation relais financés par le gouvernement de l'Ontario en partenariat avec des organismes de réglementation, des employeurs, des collèges communautaires et des universités. Cependant, avec

presque 69 000 nouveaux arrivants déclarant leur intention d'exercer une profession réglementée, il ne fait aucun doute que la création de nouvelles possibilités s'impose – et rapidement.

Au cours des mois à venir, il sera essentiel d'accélérer le rythme du changement. À cette fin, il faudra notamment adopter le projet de loi 124, intitulé *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*, dont l'éventuelle adoption par l'Assemblée législative ferait tomber les obstacles et aiderait les particuliers formés à l'étranger à faire plus rapidement leur entrée dans leur profession.

Par le truchement de partenariats tels que ceux évoqués dans ce rapport et d'autres initiatives importantes telles que l'**Accord Canada-Ontario** sur l'immigration qui améliorera les services d'établissement et de formation linguistique, le gouvernement de l'Ontario continuera à investir dans le succès des nouveaux arrivants. Plus vite les nouveaux arrivants qualifiés travailleront dans leur domaine de compétence, plus vite notre province en profitera.

# Annexe

## **Sondage auprès des organismes de réglementation**

Au cours de l'automne 2005, le gouvernement a effectué le second sondage annuel auprès des organismes de réglementation des professions. L'objet de ce sondage consistait à réunir de l'information auprès des organismes de réglementation concernant :

- les mesures de la performance du gouvernement\* en matière d'intégration des personnes formées à l'étranger sur le marché du travail de l'Ontario;
- les pratiques qui améliorent la performance du point de vue des principes généralement reconnus d'équité, d'objectivité, de transparence, d'imputabilité et de collaboration;
- et les pratiques qui contribuent à l'amélioration de l'accès pour les personnes ayant étudié à l'étranger.

Dans le cadre du sondage, on demandait de l'information sur les politiques et pratiques dans les domaines comme les soutiens sous forme d'information et d'appui préalable au dépôt de la candidature; évaluation des candidats étrangers; inscription; processus d'appel; déclaration publique des statistiques; et collaboration à des projets relais.

Le tableau des pages 30 à 33 résume les réponses relatives à des pratiques d'accréditation essentielles des organismes de réglementation responsable des 10 professions pour lesquelles on constate le nombre le plus élevé de nouveaux immigrants en Ontario qui déclarent avoir l'intention de travailler dans cette profession.

Le sondage est un mécanisme de déclaration volontaire pour réunir de l'information et améliorer l'imputabilité. Le tableau ne doit pas être interprété comme une vérification ou un classement des organismes de réglementation par le gouvernement.

---

\* Le gouvernement compte mesurer le pourcentage de personnes formées à l'étranger qui obtiennent le droit d'exercer des professions et métiers réglementés comptant une vaste proportion d'immigrants.

## Données statistiques

Le questionnaire réunissait également de l'information statistique, qui servira à évaluer les résultats relatifs à l'intégration des personnes formées à l'étranger.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à mesurer les progrès en effectuant le suivi du nombre des candidats formés à l'étranger qui obtiennent des permis dans les professions pour lesquelles on constate un grand nombre d'arrivants provenant de l'étranger. Nous collaborons avec les organismes de réglementation à la création d'une banque de données, qui nous permettra de mesurer les résultats de manière équitable et exacte. Il importe de reconnaître que chaque organisme de réglementation possède son propre processus pour évaluer les nouveaux candidats et leur délivrer des permis, et que des facteurs comme les niveaux d'immigration et les conditions du marché de l'emploi pourraient varier considérablement d'une année à l'autre selon la profession. Aussi, pour présenter un portrait fiable, nous compilons trois années de données à titre de référence ou de point de départ de la mesure des taux de délivrance des permis. Au cours de l'an prochain, lorsque le troisième sondage annuel auprès des organismes de réglementation sera effectué, nous prévoyons déclarer un taux de délivrance des permis moyens sur trois ans pour les candidats formés à l'étranger dans les professions pour lesquelles on constate un nombre important de nouveaux arrivants étrangers.

Certains organismes de réglementation ne réunissent pas à l'heure actuelle de statistiques sur la proportion de leurs demandeurs qui ont été formés à l'étranger. Un grand nombre de ces organismes déploient des efforts pour modifier leurs processus de collecte de données, de sorte qu'ils puissent fournir cette information dans l'avenir.

Pour préciser l'intégralité des pratiques actuelles des organismes de réglementation, nous avons utilisé la définition la plus large possible de l'expression « formé à l'étranger » aux fins des rapports statistiques. Nous avons défini un « candidat formé à l'étranger » qui présente une demande à un organisme de réglementation professionnel, comme tout demandeur qui a besoin d'un diplôme (c.-à-d., le diplôme nécessaire pour satisfaire aux exigences d'études associées à la délivrance du permis) n'était pas délivré par un établissement canadien.

Le tableau figurant aux pages 34 et 35 présente les données statistiques suivantes pour 2004 (la dernière année disponible) : effectif de chaque profession, pourcentage de personnes accréditées formées à l'étranger dans chaque profession, nombre d'immigrants en Ontario qui ont déclaré avoir l'intention d'exercer dans cette profession et nombre de demandeurs formés à l'étranger dans cette profession.

Le tableau figurant à la page 36 déclare le nombre total de nouveaux arrivants étrangers sur une période de cinq ans dans chaque des 10 professions qui affichent les taux d'immigration les plus élevés.

# RÉPONSES AU SONDAGE RÉALISÉ AUPRÈS DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DES PROFESSIONS – LES DIX ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION PRINCIPAUX DE 2005 EN FONCTION DU NOMBRE D'IMMIGRANTS

Question du sondage	Organismes de réglementation *									
	OIO	CGA	CMA Ontario	ICAO	OACETT	OEEO	OMCO	Ordre des pharmaciens	OIIO	OTLMO
	Ingénieurs		Comptables		Techniciens / technologues en génie	Enseignants	Médecins	Pharmaciens	Infirmiers	Technol. de lab. méd.
<b>Information et appui préalable fournis aux demandeurs<sup>1</sup></b>										
Possède une trousse d'information / fiche de carrière										
Imprimée	3		3	3	3	3	3	3	3	3
En ligne	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Offre des séances d'information aux demandeurs potentiels, y compris :										
Conseils individuels	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Séances d'information en groupe	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Fournit des outils d'autoévaluation aux demandeurs potentiels, y compris :										
Exemples d'examens	3		3	3			3	3	3	3
Cours de préparation à l'examen	3		3	3	3				3	3
Listes de vérification de la demande	3			3	3	3	3		3	3
Listes de vérification des compétences	3			3				3	3	3
<b>Évaluation des titres de compétences étrangers<sup>1</sup></b>										
Évalue les diplômes obtenus à l'étranger	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Évalue les compétences rattachées à l'exercice d'un emploi particulier	3	3		3	3		3	3		3
Évalue les compétences linguistiques nécessaires à l'exercice d'un emploi particulier	3							3	3	
Fournit des éléments d'évaluation dont les demandeurs peuvent s'occuper avant de s'établir en Ontario	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Publie les politiques et procédures se rapportant aux demandeurs qui ne peuvent fournir l'original des documents requis <sup>2</sup>	3					3				
<b>Procédures d'évaluation<sup>1</sup></b>										
Possède une banque de données sur les évaluations antérieures par souci d'uniformité	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Fournit les résultats écrits de l'évaluation ainsi que les raisons des décisions	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Accorde des entrevues personnelles pour discuter de l'évaluation <sup>3</sup>	3		3			3	3			
Fournit des renseignements précis sur les programmes appropriés (langues, préparation à l'examen, etc.)	3		3	3	3	3	3	3	3	3
Donne l'occasion de reprendre les examens obligatoires	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

**Organismes de réglementation \***

Question du sondage	OIO	CGA	CMA Ontario	ICAO	OACETT	OEEQ	OMCO	Ordre des pharmaciens	OIIQ	OTLMO
	Ingénieurs		Comptables		Techniciens / technologues en génie	Enseignants	Médecins	Pharmaciens	Infirmiers	Technol. de lab. méd.

Possède un mécanisme d'appel ou de révision interne des :

Décisions sur l'évaluation des compétences scolaires	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Décisions sur l'évaluation clinique et des compétences				3			3	3	3	3
Décisions sur l'expérience requise	3	3	3	3	3		3	3	3	3

Appels à l'interne menés :

Par des personnes qui n'ont pas pris la décision initiale	3	3	3	3	3	3		3	3	3
Par écrit	3	3	3	3	3	3		3	3	3
Au moyen d'une audience	3		3	3	3					

**Décisions se rapportant à l'inscription**

Fournit par écrit les décisions par rapport à l'inscription ainsi que les raisons qui les ont motivées	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Donne des entrevues personnelles aux demandeurs pour discuter des décisions se rapportant à leur inscription <sup>3</sup>			3		3	3	3	3		
Fournit aux demandeurs qui essuient un refus les renseignements propres à les aiguiller vers les programmes pertinents			3	3	3	3	3	3	3	3

Mécanisme officiel d'appel ou de révision à l'interne des décisions proposées ou finales se rapportant à l'inscription :

Par des personnes qui n'ont pas pris la décision initiale	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Par écrit	3	3	3		3	3	3	3	3	3
Au moyen d'une audience	3		3	3	3					
Les appels des décisions sur l'inscription sont confiés à une tierce partie externe et indépendante.	3		3	3		3	3	3	3	3

**Projets relais et autres mesures d'appui<sup>1</sup>**

Collabore à la prestation d'un programme de mentorat	3		3	3	3	3		3		
Collabore à la prestation d'un programme de formation, d'admissibilité et relais menant à l'obtention d'un permis d'exercice, y compris :										
Formation scolaire de relais	3		3				3	3	3	3
Expérience clinique ou de travail requise						3	3	3	3	3
Préparation à l'examen			3	3	3		3	3	3	3
Appui linguistique/à la communication					3	3	3	3	3	3
Fournit un permis provisoire ou partiel favorisant l'acquisition par les demandeurs formés à l'étranger de l'expérience ou de la formation canadienne requise	3	sans objet	sans objet	sans objet	3	3	3	3	sans objet	3

**Organismes de réglementation \***

Question du sondage	OIO	CGA	CMA Ontario	ICAO	OACETT	OEE0	OMCO	Ordre des pharmaciens	OII0	OTLMO
	Ingénieurs		Comptables		Techniciens / technologues en génie	Enseignants	Médecins	Pharmaciens	Infirmiers	Technol. de lab. méd.

**Transparence par des rapports publics**

Publie les statistiques sur les demandes en décomposant les données se rapportant aux demandeurs formés à l'étranger et à ceux formés au Canada	3			3					3	
Publie les statistiques sur les inscriptions en décomposant les données se rapportant aux demandeurs formés à l'étranger et à ceux formés au Canada	3			3		3	3	3	3	
Publie les statistiques sur l'inscription selon les catégories d'autorisation en décomposant les données sur les demandeurs formés à l'étranger et sur ceux formés au Canada	3						3	3		
Publie les statistiques sur les appels en décomposant les données sur les demandeurs formés à l'étranger et sur ceux formés au Canada										
Publie les statistiques sur les appels en dénombant les sortes d'appels interjetés par les demandeurs formés à l'étranger et par ceux formés au Canada										
Analyse les statistiques afin d'établir les tendances par rapport à certains éléments de la procédure d'accréditation qui donnent des difficultés aux demandeurs	3		3	3		3		3		3
Fait part des résultats des analyses aux intervenants clés afin de traiter des tendances ainsi relevées	3			3		3				3

**Révision des politiques et pratiques se rapportant à l'inscription**

A effectué une révision du processus d'inscription au cours des trois dernières années, y compris :

Révision officielle complète	3			3	3					3
Révision officielle partielle	3		3			3	3	3	3	3
Révision faite par des experts indépendants ou de l'extérieur	3		3				3		3	3
La participation d'intervenants clés de l'extérieur	3		3				3		3	
Constatations ou recommandations découlant de la révision adoptées officiellement par le conseil d'administration	3		3	3	3		3		3	
Mesures de suivi prises en fonction des recommandations			3		3	3	3		3	3

**Organismes de réglementation \***

Question du sondage	OIO	CGA	CMA Ontario	ICAO	OACETT	OEEO	OMCO	Ordre des pharmaciens	OIOO	OTLMO
	Ingénieurs		Comptables		Techniciens / technologues en génie	Enseignants	Médecins	Pharmaciens	Infirmiers	Technol. de lab. méd.
<b>Accords d'équivalence <sup>1</sup></b>										
A conclu des accords de reconnaissance ou d'équivalence avec les organismes de réglementation des territoires de compétence pertinents du Canada	3		3	3	3	3	3	3	3	3
A conclu des accords de reconnaissance ou d'équivalence avec les organismes de réglementation des territoires de compétence pertinents à l'extérieur du Canada	3	3	3	3	3		3			
S'emploie à développer des accords de reconnaissance ou d'équivalence avec les organismes de réglementation des territoires de compétence pertinents à l'extérieur du Canada	3	3	3		3			3		
<b>Rapidité d'exécution et droits</b>										
Possède des objectifs internes quant aux délais d'exécution des différentes étapes du processus d'évaluation ou d'inscription	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Mesure son rendement et en rend compte par rapport aux délais d'exécution établis comme objectifs	3		3	3	3	3	3		3	3
Vérifie régulièrement les droits d'inscription et d'évaluation de façon à ce qu'ils n'excèdent pas le recouvrement raisonnable des coûts	3	3	3	3	3	3		3	3	3
<b>Formation du personnel</b>										
Forme son personnel ou les personnes élues, nommées ou bénévoles qui prennent les décisions se rapportant aux aspects suivants de l'évaluation et de l'inscription :										
Compétences pour évaluer les qualifications acquises à l'étranger	3	3	3	3	3	3			3	
Production de rapports détaillés des raisons des décisions	3			3	3	3		3	3	3
Formation favorisant la diversité						3		3		

\* Organismes de réglementation : OIO – Ordre des ingénieurs de l'Ontario; CGA - Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario; CMA Ontario – Société des comptables en management de l'Ontario; ICAO – Institut des comptables agréés de l'Ontario; OACETT: Ontario Association of Certified Engineering Technicians and Technologists; OEEO – Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario; OMCO – Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario; OPO – Ordre des pharmaciens de l'Ontario; OIOO – Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario; OTLMO – Ordre des technologues de laboratoire médical de l'Ontario.

1. Les exigences rattachées à l'inscription aux organismes de réglementation ontariens peuvent porter sur l'évaluation, des examens ou d'autres procédures que les organismes de réglementation n'effectuent pas eux-mêmes. Dans bien des cas, l'évaluation et les examens requis sont administrés par des tiers, notamment un organisme professionnel national ou un service d'évaluation des compétences. Cette tierce partie, qui agit à titre d'évaluateur ou de partenaire, sera n'importe quel organisme auquel un organisme de réglementation ontarien confie la responsabilité des examens requis, de l'évaluation ou de quelque autre élément requis pour satisfaire aux exigences de l'inscription en Ontario. Cette section se rapporte tant aux organismes de réglementation qu'aux tiers qui agissent à titre de partenaires ou d'évaluateurs. Il est entendu que les organismes de réglementation de l'Ontario n'exercent pas de contrôle direct sur les politiques et pratiques de ces tierces parties. Le but du sondage est de saisir la collaboration qui existe entre les organismes de réglementation et leurs partenaires afin de s'assurer que toutes les activités rattachées à la réglementation professionnelle en Ontario sont exécutées en conformité avec les principes généralement admis d'équité, de responsabilité, d'objectivité, de transparence et de collaboration.
2. Certains organismes de réglementation qui ont répondu « non » à cette question ont déclaré qu'ils jugeaient de la situation des demandeurs qui ne pouvaient pas obtenir les documents requis en fonction de chaque cas particulier et ne possédaient pas de politique officielle à cet égard.
3. Certains organismes de réglementation qui ont répondu « non » à cette question ont déclaré qu'il leur était impossible d'accorder des entrevues personnelles à tous les demandeurs, étant donné leur grand nombre et les ressources insuffisantes dont ils disposent à cet effet. Cependant, dans des cas particuliers, certains d'entre eux accordent des entrevues personnelles.

PRINCIPAUX INDICATEURS QUANTITATIFS 2004  
 PROFESSIONS ENVISAGÉES PAR LES IMMIGRANTS ÂGÉS DE 25 À 64 ANS  
 PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES – PAR ORDRE DÉCROISSANT, SELON LE NOMBRE  
 DE NOUVEAUX RÉSIDENTS

Organisme de réglementation professionnelle	Nombre de nouveaux résidents autodéclarés, par profession, en 2004 (par ordre décroissant)	Nombre total de personnes inscrites <sup>5</sup>	Pourcentage de personnes inscrites formées à l'étranger <sup>1</sup>	Nombre de personnes formées à l'étranger ayant demandé un permis d'exercice, l'inscription ou la certification en 2004 <sup>1</sup>
Ordre des ingénieurs de l'Ontario	5 957	65 264	15 % <sup>2</sup>	1 982
Tous les comptables : ICAO, CGA Ontario, CMA Ontario	1 038			
Institut des comptables agréés de l'Ontario (ICAO)		30 839	5 %	57
Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario (CGA Ontario)		14 222	9 %	270
Société des comptables en management de l'Ontario (CMA Ontario)		15 500	6 %	117
Ontario Association of Certified Engineering Technicians and Technologists	827	21 678	23 %	1 317
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	556	193 571	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation <sup>3</sup>	3 150
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	392	31 086	26 %	375
Ordre des pharmaciens de l'Ontario	310	10 068	33 %	203
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	297	145 512	11 %	2 151
Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario	209	7 246	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation
Ordre des architectes de l'Ontario	184	2 460	27 %	29
Ordre des vétérinaires de l'Ontario	127	3 637	13 %	79
Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario	120	6 287	17 %	71
Barreau du Haut-Canada	117	36 848	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation
Ordre des géoscientifiques professionnels de l'Ontario	107	1 197	17 %	25
Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario	102	7 686	23 %	90
Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario	75	10 446	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation
Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario	61	5 775	6 %	54
Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario	59	7 816	10 %	20
Ordre des psychologues de l'Ontario	49	2 906	17 %	31
Ordre des diététistes de l'Ontario	34	2 448	5 %	19
Ordre des technologues dentaires de l'Ontario	30	459	27 %	3
Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario	30	2 198	3 %	22
Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario	25	2 545	30 % <sup>4</sup>	50
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario	21	3 988	11 %	42

Organisme de réglementation professionnelle	Nombre de nouveaux résidents autodéclarés, par profession, en 2004 (par ordre décroissant)	Nombre total de personnes inscrites <sup>5</sup>	Pourcentage de personnes inscrites formées à l'étranger <sup>1</sup>	Nombre de personnes formées à l'étranger ayant demandé un permis d'exercice, l'inscription ou la certification en 2004 <sup>1</sup>
Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario	15	857	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation
Ordre des denturologistes de l'Ontario	14	570	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation	13
Ordre des sages-femmes de l'Ontario	13	355	25 %	23
Conseil ontarien de l'immobilier	11	41 358	Non disponible	17
Ordre des massothérapeutes de l'Ontario	10 ou moins	7 303	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation	17
Ordre des opticiens de l'Ontario	10 ou moins	2 357	3 %	9
Ordre des podologues de l'Ontario	10 ou moins	461	0 %	2
Conseil des services funéraires	10 ou moins	2 545	0,2 %	0
Association des forestiers professionnels de l'Ontario	10 ou moins	854	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation
Ordre des chiropraticiens de l'Ontario	10 ou moins	3 456	4 %	Non disponible auprès de l'organisme de réglementation
Ordre des optométristes de l'Ontario	10 ou moins	1 417	16 %	38

Notes :

1. Le terme « personnes formées à l'étranger » désigne les diplômés nécessaires à l'obtention d'un permis, délivrés à l'extérieur du Canada. Ceci englobe les demandeurs de permis et personnes inscrites qui ont étudié aux États-Unis, y compris dans les cas où l'organisme de réglementation reconnaît les études suivies aux États-Unis.
2. Un pourcentage de 27 % a été déclaré par erreur dans le rapport d'étape de 2005.
3. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario n'a pas de statistiques sur les pays où la formation scolaire a été obtenue, pour la période précédant l'an 2000.
4. Selon les nouvelles inscriptions depuis 2002 seulement.
5. Dans la plupart des cas, ceci représente le nombre total de personnes inscrites en date du 31 décembre 2004. Parfois, les organismes de réglementation n'ont pas pu fournir de statistiques rétroactives. En pareils cas, les chiffres sont ceux qui étaient disponibles au moment de la compilation des résultats du sondage vers la fin de 2005.

Sources :

Nombre de nouveaux résidents autodéclarés, par profession : *Citoyenneté et Immigration Canada*  
Toutes les autres statistiques : *organismes de réglementation professionnelle*

NOUVEAUX RÉSIDENTS EN ONTARIO 2000–2004  
 SELON LA PROFESSION ENVISAGÉE PAR DES IMMIGRANTS ÂGÉS DE 25 À 64 ANS  
 PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES AFFICHANT LE TAUX LE PLUS ÉLEVÉ D'IMMIGRATION

Profession envisagée	Année d'établissement					2000–2004 Nouveaux résidents
	2000	2001	2002	2003 <sup>1</sup>	2004	
Ingénieurs	9 849	10 825	9 117	7 152	5 957	42 900
Techniciens et technologues en génie	1 604	1 783	1 643	1 038	827	6 895
Comptables <sup>2</sup>	1 362	1 505	1 420	1 019	1 038	6 344
Enseignants	413	431	365	389	556	2 154
Pharmaciens	314	340	421	303	310	1 688
Technologistes de laboratoire médical	319	390	299	226	209	1 443
Infirmiers et infirmiers praticiens	174	240	250	238	297	1 199
Médecins ou chirurgiens	134	140	146	188	392	1 000

1. Les données sur les nouveaux résidents en 2003 reprises dans ce rapport peuvent différer légèrement des données publiées dans le rapport d'étape 2005. Citoyenneté et Immigration Canada examine et révisé régulièrement ces données pour améliorer leur précision.

2. Englobe les personnes qui souhaitent exercer en tant que comptable général, comptable agréé ou comptable en management.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada

NOUVEAUX RÉSIDENTS EN ONTARIO  
 SELON LA PROFESSION ENVISAGÉE PAR LES IMMIGRANTS ÂGÉS DE 25 À 64 ANS  
 MÉTIERS RÉGLEMENTÉS COMPTANT LA PLUS VASTE PROPORTION D'IMMIGRANTS

Profession envisagée	Nombre total de nouveaux résidents pour 2003	Nombre total de nouveaux résidents pour 2004
Cuisiniers/boulangers	190	171
Outils-ajusteurs	125	100
Régleurs-conducteurs de machines-outils	78	83
Techniciens d'entretien automobile	75	80
Coiffeurs stylistes et barbiers	78	71
Électriciens	49	43
Plombiers/monteurs de tuyaux de vapeur	17	21
Mécaniciens industriels	24	13

Source : Citoyenneté et Immigration Canada



